

Mairie de Combs-la-Ville Esplanade Charles de Gaulle B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex

Tel.: 01 64 13.16.00 www.combs la ville.fr

ARRETE nº 2024 /346-A

RUE CASSINI ARRETE GENERAL DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

LE MAIRE,

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses

articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3

VU

le Code de la Route et notamment ses articles R 225, R 412-28, R

417-10, R 417-11, L325-1 et suivants

VU

l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation

routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

VU

l'arrêté municipal 2016/385 A relatif au stationnement abusif,

CONSIDERANT

qu'il convient de réglementer le stationnement rue Cassini à

Combs-La-Ville

ARRETE

ARTICLE 1:

Les arrêtés précédents relatifs à cette réglementation sont abrogés

ARTICLE 2:

Pour permettre le rechargement des voitures électriques, le stationnement des véhicules sera interdit sur les deux places situées de part et d'autre des bornes de recharge, à l'exception de ceux qui seront en charge :

sur le parking de la rue Cassini

Un panneau de type B6d « arrêt et stationnement interdit » et un panonceau de type M6i « interdit sauf voitures électriques » seront installés.

ARTICLE 3:

Les véhicules en infraction seront considérés comme gênants et verbalisés conformément aux textes en vigueur, ils pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leur propriétaire

ARTICLE 4:

Le présent arrêté prend effet dès la mise en place de la signalisation

de police

ARTICLE 5:

Monsieur le Commissaire de Police de Sénart, Monsieur Le Chef de service de Police Municipale,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du

présent arrêté.

ARTICLE 6:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7:

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 09 fuillet 2024

Le Maire

Guy GEOFFROY